



Restitution de la Réunion :

« Présentation de l'esquisse du projet d'aménagement de la place Jean Moulin »

Lundi 03 juillet 2023 - 18h30 / 19h30

Salle des fêtes de l'hôtel de ville

Propos introductifs

Monsieur Arnaud Robinet Maire de Reims introduit la réunion.

Monsieur le Maire confirme que la Ville de Reims n'abandonne pas les quartiers, et que conjointement avec Madame la Présidente du Grand Reims, il a été décidé de maintenir la présente réunion publique malgré le contexte actuel.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la rénovation urbaine, la collectivité se doit d'aménager les places, pour donner une seconde vie à ces espaces dans nos quartiers. Monsieur le Maire affirme qu'il continuera à investir sur la sécurité. Dans ce cadre, il mentionne la future implantation d'un commissariat mixte avec des locaux communs entre la police municipale et la police nationale, projet qui est une exception à l'échelle nationale. Ce projet a entre autres pour objectif de permettre aux forces de police d'être au plus près des habitants.

Monsieur le Maire évoque aussi l'enjeu majeur de la couverture de la vidéo protection sur le secteur.

L'objectif de la collectivité est d'améliorer la qualité de vie et qualité de ville.

Monsieur le Maire mentionne l'ouverture d'un vote en ligne sur les options d'aménagement proposées sur la place sur le site Reims.fr dans l'onglet « inventons le Reims d'après » pour que chacun(e) puisse se positionner sur des choix d'aménagements <https://www.reims.fr/la-ville-de-reims/democratie-participative/-/citoyennete/inventons-le-reims-dapres/toutes-les-concertations/reamenagement-de-la-place-jean-moulin>.

Madame Catherine Vautrin Présidente du Grand Reims prend la parole.

Madame la Présidente s'associe aux propos de Monsieur le Maire, concernant la façon dont les exécutifs étaient aux côtés de la population lors des événements de violence urbaine ce jeudi 29 et vendredi 30 juin. La Présidente déplore les dégâts et l'impact de la situation sur l'ambiance du quartier, et affirme qu'elle est très préoccupée par le sujet de la sécurité.

C'est la raison pour laquelle sur le projet de la place Jean Moulin, une réponse sécuritaire est présente et prise en compte.

Madame la Présidente précise que les deux collectivités ont obtenu la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain dans le quartier Europe, et d'ailleurs qu'un certains nombres d'actions comme sur le secteur des Aviateurs commencent à être visibles.

Madame la Présidente exprime le fait de s'être battue aussi avec Monsieur le Maire pour que le parc Jean Moulin soit intégré au projet ANRU.

Madame la Présidente mentionne aussi avoir porté le projet de développement du réseau de chaleur urbain. Ce réseau de chaleur est vertueux en termes de chauffage et impactant par rapport au pouvoir d'achat de la population qui en bénéficie. Ce projet permettra de ne pas augmenter le coût du chauffage.





Les quartiers Croix-Rouge et Châtillons sont équipés aujourd'hui, et cela a permis de maîtriser les coûts de l'énergie dans un contexte complexe par rapport au sujet de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Madame la Présidente mentionne la mise en place de la cellule de veille pour la tranquillité résidentielle, mise en place avec Monsieur le Maire de Reims. Cette instance se réunit mensuellement, elle est composée des représentants des collectivités, les trois bailleurs sociaux, les forces de sécurité, Monsieur le Procureur de la république et Monsieur le Sous-Préfet de Reims.

Au Conseil communautaire de ce jeudi, a été votée la mise en place d'une convention, comme à Nice. Cette convention permet l'assermentation d'un(e) agent(e) chez chaque bailleur afin de mener une action pour permettre d'éviter les troubles de voisinages. Afin de ne pas subir les méfaits générés par certains, une résiliation de bail peut être envisagée à destination des personnes qui troublent la tranquillité de certains immeubles.

La qualité de vie à l'intérieur des immeubles est un sujet auquel Madame la Présidente et Monsieur le Maire sont très attachés avec l'équipe municipale.

Monsieur Philippe Coignet de l'agence de paysage OLM prend la parole pour expliquer le projet d'aménagement de la place Jean Moulin.

Il s'agit de transformer les lieux pour qu'ils soient les plus confortables possibles.

L'objet de la commande est de travailler et développer les enjeux ci-après :

- Fraicheur urbaine, être à l'ombre, gérer les eaux de pluie
- Espace utile à tous(tes)
- Favoriser la fonction commerciale
- Espaces partagés pour tous (tes)

Monsieur Coignet évoque le planning de l'opération. Les services et OLM travaillent depuis plusieurs mois sur le projet, ensuite avec les remarques des participants aux réunions de concertation, les équipes vont étudier la partie plus technique du projet.

Les travaux sont envisagés au début de 2024, avec une fin des travaux en 2025.

Monsieur Coignet développe le diagnostic de l'existant réalisé à ce jour :

La grande place, une minéralité, un lieu peu confortable, dominé par le stationnement et les voitures, peu d'espace pour les voitures.

Ces espaces ont été réalisés à l'échelle des bâtiments attenants qui structurent le quartier.

La question qui se pose est de savoir comment on traverse ces espaces extérieurs, comment on se repose : des sujets sur lesquels il n'y a pas eu de réflexion à la conception des lieux.

Il est aussi question de trouver un équilibre entre minéral et végétal.

Il est à noter :

- Une différence de niveau d'environ 2 m. de hauteur entre le haut et le bas de la place,
- La présence d'un vide sanitaire sous les escaliers,
- Un passage entre place basse et place haute difficile, qu'il faut certainement faciliter.

Monsieur Coignet mentionne le périmètre élargi de la réflexion, car on ne peut pas s'intéresser à la place sans s'intéresser aux différents espaces alentours (parc Jean Moulin, rue de Brazzaville...)

Il est intéressant de préciser que le périmètre d'étude est équivalent à deux terrains de foot, ce qui est assez important en termes de distance. Le but est de faire en sorte que les parcours soient les plus confortables possibles.

Le sous-sol a été cartographié sous le patrimoine du Foyer Rémois et entre le sol et le parking, il y a un vide sanitaire, qui pose question, car il a pour conséquence de fabriquer une place à 2 niveaux.





L'intention est d'étirer la future qualité du parc pour l'emmener le plus loin possible à travers la place requalifiée, et faire que les espaces soient cohérents les uns avec les autres.

Une coupe est un endroit qui coupe entre le sol et le sous-sol : à retenir sur le dessin présenté, on voit le parking souterrain et ce vide sanitaire : un volume qui permet de faire passer des réseaux, passer des câbles. Entre la maison de quartier et la place haute, comme évoqué plus avant, on constate une différence d'environ 2m de hauteur soit environ l'équivalent de 15 marches pour franchir ce dénivelé.

Dans le sens est/ouest ce dénivelé existe mais il est moins fort donc on arrive à le gérer plus facilement.

Le vide sanitaire présente des défauts d'étanchéité. La conclusion des études au stade d'avancement du projet permet de conclure que la réfection de ce vide sanitaire n'est pas intéressante pour le projet (techniquement et financièrement). Le parking souterrain est dans un état satisfaisant.

Le principe est d'essayer de qualifier les axes qui composent cet espace de la maison de quartier vers le parc et depuis la rue Brazzaville vers le boulevard Europe.

A travers la requalification d'un sol, on affirme un axe qui souligne des perspectives.

Le secteur 1 est envisagé pour une réalisation et livraison en 2025.

Le secteur 2 est à réfléchir dans un deuxième temps.

La proposition est de planter l'axe nord-sud jusqu'au nord vers la maison de quartier, et d'étirer la place haute avec une grande rampe accessible à tous(tes) (4%), et autour de cet espace on dessine des plantations pour recomposer la place et installer la cohérence avec le parc Jean Moulin situé au sud.

L'idée est de faire une séparation entre la voirie et la place : ce n'est pas une rupture. Le principe est de faire en sorte que le regard qui passe à travers cette limite végétalisée.

Deux options sont proposées aux habitants :

- 1e option marché en bas de la place – dito existant
- 2e option marché sur la place haute – vers le cœur commercial

Il y a suffisamment de place pour installer le marché selon les 2 options.

Un emmarchement permettra de rejoindre facilement l'avenue de l'Europe, et un emmarchement permettra aussi de rejoindre la maison de quartier. On facilite les circulations

A travers la série de commerces (coiffeur / auto-école...) on vient changer le sol, replanter tout en permettant de rejoindre le parc tranquillement.

L'église st Vincent de Paul mériterait d'être requalifiée sur ses abords. On peut envisager énormément de possibilités d'amélioration autour de l'église avec mêmes caractéristiques et qualité que le bâtiment actuel. La démolition du vide sanitaire va permettre l'aménagement de nouveaux emmarchements et sur la partie supérieure suffisamment d'épaisseur de sol pour planter généreusement de la végétation.

Toutes les eaux de pluies seront traitées selon le plan pluie du grand Reims, en lien avec l'enjeu de retarder le moment où les eaux s'évacuent dans les réseaux, tout en permettant de préférence l'infiltration au rejet dans les réseaux.

L'infiltration ramène de la fraîcheur, et permet aux végétaux d'absorber l'eau.

Le rond-point de la rue du Général Carré pourrait être transformé en un carrefour moins routier.

On pourrait imaginer réaménager le stationnement pour améliorer la qualité qui se trouve à cet endroit.

En ce qui concerne les matériaux : on trouve du béton dans le parc, mais on pourrait trouver des modules qui pourraient présenter des motifs sur la place. Aujourd'hui les surfaces minérales forment des surfaces très grandes qui ne bénéficient pas de dessin, et pourtant cette proposition pourrait être intéressante à développer dans la future requalification.

En ce qui concerne les chiffres, 42 arbres existent sur la place aujourd'hui, demain ce sera environ 250 arbres sur le périmètre opérationnel.

Pour le stationnement, la reconfiguration et requalification de la place permet deux options, qui sont cumulables :





- Un parking option 1 : la place est hybride avec une partie stationnement de 22 places, et possibilité d'installation du marché, ou libération de l'espace pour les piétons
- Une option 2 : possibilité d'augmenter le stationnement à 29 places vers le sud (espace de livraisons des rez de commerces), en modifiant le marquage au sol.

Le travail va se jouer sur la démolition du vide sanitaire, une requalification du sol, la reconfiguration du stationnement, la végétalisation, et le fait de faciliter les parcours piétons.

En ce qui concerne le marché, on peut soit le positionner sur la place basse, soit sur la place haute.

Synthèse des échanges

En ce qui concerne la reconfiguration de l'espace de stationnement au sud : *« S'agit-il du petit parking qui vient d'être refait? on ne va pas le démolir il est très bien »*

« Le parking sert de parking relai pour des personnes qui viennent de Cernay les Reims et prennent le bus ensuite »

Réponse formulée par M. le Maire et Mme la Présidente :

- Le parking rue du Tyrol vient d'être réaménagé, on n'y touche pas.
- On revoit la politique de transport, on va regarder les propos qui concernent le parking situé devant la maison de quartier.

« Le parking derrière les magasins : comment va-t-on y accéder ? »

Réponse formulée par OLM Paysage :

- On va étudier la manière dont l'ensemble des véhicules peuvent accéder à cet espace, il y a un dessin à trouver pour rendre compatible les différents usages en plus du stationnement envisagé et proposé.

« Avez-vous pensé au transport des personnes handicapés Tréma ? »

Réponse formulée par OLM Paysage :

- L'objectif de la proposition d'aménagement est d'améliorer la manière dont on traverse l'espace.
- Tréma est un transport à la demande pour les personnes handicapées ou personnes à mobilité réduite, on peut prévoir une place réservée si besoin, la circulation pourra alors être possible sur la place haute. Si les véhicules Tréma veulent venir et accéder ils pourraient le faire.
- On devra étudier finement l'ensemble des accès pour les véhicules de secours, ambulance ou de type Tréma.

M.Claude PIQUARD. Conseiller municipal délégué aux Marchés et au commerce non sédentaire – Ville de Reims *« L'idée est de faire revenir le marché hebdomadaire sur la place haute, cette hypothèse est projetée par les commerçants, notamment pour revenir vers le centre commercial. »*

« On comprend que les grands alignements sont des arbres. Vous mettez beaucoup d'arbres, c'est honorable. Le sol des parkings : peut-on faire des revêtements perméables, moins goudronné ?





Réponse formulée par OLM Paysage :

- Cela fait partie du cahier des charges donné la par la Ville de Reims
- Toute la contrainte c'est de conserver le parking car il fonctionne. Les arbres du projet seront positionnés là où il y a de la pleine terre.
- La place basse va penter légèrement vers les arbres à planter le long de la rue du Général Carré pour favoriser l'infiltration de l'eau de pluie.
- Le 'goudron' exprime le vocabulaire de la voiture. L'enjeu du projet d'aménagement est de changer le revêtement de sol par des dalles ou des pavés en béton, qui peuvent être de différentes couleur. La noue qui ceinturerait la place basse serait plantée d'arbres haut qui profiteraient de la pleine terre.
-

« Pourquoi on ne plante pas sur la place basse ? »

Réponse formulée par OLM Paysage :

- La possibilité de planter sur la place basse est contrainte par le marché hebdomadaire, le parking souterrain du Foyer Rémois, et si l'option stationnement est choisie, par le stationnement. L'ensemble de ces usages sont contraignants au-delà du manque de terre entre le parking souterrain et la place pour le développement des arbres.
- L'idée est aussi de donner à voir les commerces, pour assurer l'attractivité du centre commercial.
- Refaire le nivellement, c'est refaire le sol en venant absorber les micro-seuils des commerces qui sont difficiles à franchir pour les personnes à mobilité réduite. Permettre l'accessibilité à tous (tes) est bien l'objectif de la requalification des espaces publics.

« Est-ce que ces changements vont inciter à faire revenir des commerçants et des clients ? »

« Comment vous pensez faire le sol de la place Jean Moulin et du parking ? »

Réponse formulée par OLM Paysage :

- La solution qui semble être la meilleure et qui est envisagée, est la mise en place de dalles en béton préfabriqués, ni trop claires ni trop foncées, ceci pour porter une attention à la brillance du sol au soleil (ce qu'on appelle l'albédo) ; et faciles pour l'entretien et la gestion par la Ville.
- Le principe est de mettre en œuvre des matériaux similaires à ceux posés pour les allées du parc Jean Moulin.

« Il ne faut pas mettre des pavés comme devant la cathédrale, qui sont compliqués à emprunter par les fauteuils roulants »

Réponse formulée OLM Paysage :

- Le sol prévu sur la place Jean Moulin sera uniforme et permettra le déplacement des fauteuils.

« Les magasins seront accessibles ? »

Réponse formulée OLM Paysage :





- Une des grandes priorités du projet c'est faire que cet aménagement permette d'accéder aux différents services, aux commerces, aux logements, à tout type de services.

« Quand j'entends que le marché va s'étendre, je me dis qu'il va falloir refaire venir des commerçants sur le marché »

Réponse formulée par le Maire :

- Evidemment, pour qu'un marché fonctionne il faut des commerçants. Quand on améliore la qualité d'un site, on fait revenir les chalands c'est une boucle vertueuse. L'enjeu est peut-être de rééquilibrer le panel de commerces présents le mardi matin avec de davantage de commerçants alimentaires.

« Une petite poissonnerie ? »

Réponse formulée par le Maire :

- La proposition est intéressante, mais la collectivité n'a pas la compétence par rapport au choix des commerçants.

« Sur le rond-point au bout de l'avenue de l'Europe : il serait question de supprimer le rond-point dans un projet futur. Je voulais rappeler que l'avenue de l'Europe est très variable en termes de circulation et de flux. Aux heures de sortie de faculté, il y a peut-être des risques d'engorgement. Notre avenue double le boulevard Pommery. Actuellement il y a 2 voies pour bus et VL, et les vélos ont le droit d'aller dans tous les sens »

Réponse formulée par OLM Paysage :

- Le but est d'étirer le parc Jean Moulin vers la place.
- Au nord de la place se situe le rond-point actuel. Il est très large pour les voitures. La reconfiguration de ce rond-point en carrefour est une des possibilités étudiées sur le long terme. Cette proposition ne gênerait pas la circulation et la fluidité du trafic, elle permettrait de mieux sécuriser et même d'introduire une piste pour les vélos. Il y aurait de l'espace pour chacune des mobilités. Cette hypothèse permettrait une configuration tous modes de déplacement, mais le projet peut vivre sans (donc en conservant le rond-point).

« Concernant le plan incliné existant pour les PMR, il y avait un mur en haut de la rampe, il est tombé, il n'y a plus de sécurité et si on ne fait pas attention on termine dans les marches avec le fauteuil roulant. »

Réponse formulée par Le Maire :

- Des travaux de sécurisation vont être réalisés.

« Si notre place est accessible pour des véhicules, il faudra du mobilier anti-bélier pour protéger nos commerces »

Réponse formulée par OLM Paysage :

- La question de l'accessibilité aux véhicules doit être gérée dans l'aménagement, c'est à prendre en compte sur la place haute.





- La rampe PMR qui pourraient être empruntée par les véhicules du marché, devra comporter des dispositifs anti-intrusion. L'idée est de faciliter l'accessibilité de tous mais aussi de sécuriser l'espace piéton.

Présentation du calendrier des prochaines étapes :

Monsieur le Maire conclut la réunion, remercie les participants, et précise que d'autres rencontres seront organisées ultérieurement. Il précise que la collectivité attend avec impatience les propositions des habitants pour améliorer l'aménagement de la place, à travers le vote en ligne du 5 au 21 juillet sur le site de la Ville de Reims.

